

Crolles INFO n°3

Pour vous tenir informé, consultez régulièrement le site internet de la ville :

www.ville-crolles.fr ou la page facebook/VilleDeCrolles

DÉCONFINEMENT : 1^{ÈRE} PHASE JUSQU'AU 2 JUIN

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, une première phase de déconfinement est ouverte jusqu'au 2 juin. Les déplacements sont autorisés, sans attestation dérogatoire, dans la limite d'un rayon de 100 kilomètres.



Réouverture de la mairie

- L'accueil de la mairie est de nouveau ouvert au public. Horaires pour le mois de mai : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Le samedi par téléphone de 8h30 à 12h. Passeports, cartes d'identité : uniquement retrait des titres, pas de rendez-vous pour dépôt de dossier en mai (sauf situations d'urgence).
- Les permanences des services logement, urbanisme, aide numérique, etc. sont ouvertes uniquement sur rendez-vous et de préférence par téléphone.
- Les services de la mairie (administratifs et techniques) reprennent progressivement leur activité sur site et en télétravail. Ils sont joignables par téléphone et par email.



Bâtiments communaux

Les gymnases et salles communales restent fermés au public, au moins jusqu'au 2 juin.



Collège

Les élèves de 6^e et de 5^e retrouveront le chemin du collège, à partir du 18 mai. Les autres niveaux pourraient suivre, par la suite, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Commerces

Les commerces sont autorisés à reprendre leur activité, avec application des règles de distanciation. Les bars et les restaurants restent fermés (décision le 2 juin).



Déchetterie

L'accès à la déchetterie est de nouveau possible, aux jours et horaires habituels, sur présentation de sa carte d'accès. Le nombre de véhicules sera cependant limité et le flux géré par les gardiens.



Médiathèque

Pas d'accueil physique avant le 19 mai. L'ensemble des prêts est prolongé jusqu'au 31 mai.

Depuis le 12 mai, les documents empruntés peuvent être retournés en utilisant les boîtes aux lettres prévues à cet effet. Les documents seront alors isolés et décontaminés pendant 10 jours.

En prévision d'un service de retrait "drive", la réservation de documents est possible sur le site :

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr ou par téléphone au 04 28 38 07 70.

A partir du 19 mai, les premiers retraits pourront se faire sur rendez-vous en se présentant à la médiathèque (une seule personne par foyer).

Pour en savoir plus : bibliotheques.le-gresivaudan.fr/crolles



Multi-accueil

Les Bout'Chous et les P'tits lutins réouvrent sur des horaires adaptés de 8h à 18h, dans la limite de 10 places structure, avec priorité aux enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les repas seront livrés par un prestataire extérieur, en liaison froide. Aucun accueil occasionnel ne sera proposé. Renseignements et inscriptions auprès de la communauté de communes. L'Envol et le RAM restent fermés pour les temps collectifs mais continuent leur travail à distance auprès des familles.



Pour vous et pour les autres, dans cette nouvelle période qui s'ouvre, je vous demande de maintenir la même attention et la même vigilance quant au respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Philippe Lorimier,
Maire de Crolles



Parcs

Le Département de l'Isère étant classé en vert sur la carte de suivi de la situation épidémique, le parc Jean-Claude Paturel de la commune est ouvert au public. Les règles sanitaires et de distanciation sont toujours de rigueur. Les rassemblements limités à 10 personnes maximum.



Aires de jeux

Les aires de jeux et le skate park restent fermés, au moins jusqu'au 2 juin.



Sport, loisirs

La pratique d'une activité sportive individuelle en plein air est autorisée à partir du 11 mai, en respectant les règles de distanciation physique, sans limitation de durée, en limitant les regroupements à 10 personnes maximum.





RENTRÉE PROGRESSIVE DANS LES ÉCOLES

Annoncée par le président de la République le 14 avril dernier, puis par le Premier ministre le 29 avril dans le cadre de son plan de déconfinement, la réouverture « *progressive* » et « *sur la base du volontariat* » des écoles est prévue à Crolles à partir du 14 mai. Les 11 et 12 mai serviront de pré-rentree pour permettre aux enseignants et au personnel communal d'organiser au mieux la reprise dans ce contexte sanitaire inédit.



La rentrée, pour qui ?

La reprise de l'école s'effectue de manière progressive. Une première phase au mois de mai, avec 3 niveaux concernés : grande section de maternelle, CP et CM2, par groupes de 15 élèves maximum en élémentaire et 10 en maternelle, en alternance sur la semaine d'école. Les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise Covid sont accueillis en priorité, les autres enfants sur la base du volontariat des parents. Les enfants qui ne reprennent pas l'école en présentiel continuent de recevoir un enseignement à distance pour assurer la continuité éducative. L'ensemble des niveaux sera ensuite accueilli, toujours en alternance de demi-classes, à partir du 2 juin.



Un protocole sanitaire strict

La condition pour l'ouverture des écoles est la stricte application du protocole sanitaire publié le 3 mai par le ministère de l'Éducation nationale : désinfection régulière des locaux avec une attention particulière pour les points de contacts (tables, chaises, poignées de portes, etc.), signalisation des sens de circulation pour éviter les croisements, limitation du brassage des enfants, application des gestes barrières et de la distanciation physique dans tous les espaces (arrivée et abords de l'école, classe, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.). Enseignants et personnel communal sont équipés de masques. Les parents accompagnent les enfants jusqu'à l'entrée mais ne pourront pas pénétrer dans l'école.



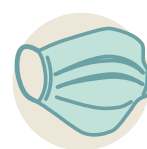
Restauration scolaire

La restauration scolaire est assurée à partir du 14 mai en liaison chaude. Les repas seront servis dans les terminaux, à table pour éviter les croisements, et dans le respect des règles de distanciation (2 enfants à table au lieu de 4). L'accueil périscolaire du matin et du soir n'est pour le moment pas mis en place, en particulier pour répondre à l'exigence du protocole sanitaire de "limiter le brassage des enfants".



Comment cette reprise s'est construite

Dans un délai court et au gré de directives nationales parfois contradictoires, les services de la commune, en lien avec le Maire et l'adjointe chargée de l'éducation, ont travaillé à l'application du protocole sanitaire, condition *sine qua non* à l'ouverture des écoles : renforcement de l'entretien, mise à disposition de gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes aux enseignants, neutralisation des matériels pédagogiques non nécessaires, aménagement des espaces, marquages au sol, etc. Une fois le schéma d'une reprise progressive partagé et validé avec les directeurs-trices d'écoles, ces derniers ont construit leur planning d'accueil des enfants qu'ils ont communiqué aux familles. Cette reprise, sur trois niveaux dans un premier temps, doit permettre de roder ce fonctionnement et de l'adapter si nécessaire, avant une reprise élargie à partir du 2 juin.



Distribution masques grand public

La ville de Crolles a commandé 9000 masques en tissu lavables et réutilisables (norme Afnor), afin de doter, au plus vite, chaque habitant de la commune. La communauté de communes Le Grésivaudan et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont également passé commande pour équiper chaque habitant du territoire. Les modalités de distribution de ces masques seront communiquées dès que la commune les aura réceptionnés.

Masques en tissu

En complément, la production de masques en tissu, confectionnés par des couturiers et couturières bénévoles, se poursuit. Plus de 1100 personnes âgées de plus de 65 ans ont dernièrement reçu un masque, livré en boîte aux lettres par les agents municipaux. Des modèles "enfant" sont également confectionnés pour répondre aux besoins éventuels dans les écoles.



STOP MOUSTIQUES !

Le moustique tigre est déjà sur la commune 🦟. Solution la plus efficace pour limiter sa présence : le priver d'eau ! Retournez et videz soucoupes et pots, installez une moustiquaire sur vos récupérateurs d'eau, jetez les coquilles vides d'escargot, curez vos gouttières pour que l'eau ne stagne pas... Il faut agir ensemble et maintenant !

➔ Des questions ? connectez-vous sur le site de l'EID Rhône-Alpes (www.eid-rhonealpes.com)